

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
CONVOQUEE LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts et de la loi, afin de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mai 2011 ainsi que l'affectation du résultat.

Les publications et convocations prescrites par la loi ont été régulièrement effectuées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

\*  
\* \*

Nous allons tout d'abord vous rendre compte de l'activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé, puis vous présenter les comptes sociaux de la société clos au 31 mai 2011.

**1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé – Résultats de cette activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées – évolutions et perspectives d'avenir**

L'activité de la société a continué à se développer, comme prévu, au cours de l'exercice clos au 31 mai 2011 et ce, en dépit d'un contexte économique morose.

Le Président se réjouit du partenariat entamé avec CORSAIR qui se réalisera au travers d'un accord de partage de code conclu entre les deux compagnies le 20 septembre 2011 ainsi qu'un accord de quote-part signé le même jour.

La politique de renouvellement de la flotte, décidée en 2007 et engagée fin 2008, a permis à la compagnie de se doter d'appareils neufs et plus sûrs. A ce jour, la compagnie compte trois nouveaux ATR 42-500 et un Twin Otter pour les Antilles et deux nouveaux LET pour la Guyane depuis le début de la phase de renouvellement de flotte. Ce renouvellement de flotte est toujours en cours puisque la compagnie comptera, fin 2011, encore trois nouveaux appareils dont deux avions neufs, un LET pour la Guyane et un CESSNA pour les Antilles.

Une partie du renouvellement de la flotte a pu se réaliser dans le cadre d'avions exploités via des contrats de location s'inscrivant dans le cadre d'opérations de défiscalisation agréées par la DGFIP.

En ce qui concerne les contrats de location signés pendant l'exercice qui s'inscrivent dans le cadre d'opérations de défiscalisation agréées par la DGFIP. :

 1

- i) En décembre 2010, la Compagnie a pris en location un LET 410 acquis par la société R PLANE 4 auprès du constructeur AIRCRAFT INDUSTRIES, pour une durée expirant à l'issue d'une période de 96 mois. Cet avion est exploité en Guyane. Les loyers dus par notre société sont égaux aux échéances de crédit à la charge de R PLANE 4.
- ii) A cette même date, la Compagnie a pris en location un ATR 42 acquis par la société R PLANE 5 auprès du constructeur GIE ATR, pour une durée de douze ans. Cet avion est exploité aux Antilles. Les loyers dus par notre société sont égaux aux échéances de crédit à la charge de R PLANE 5.

Enfin, en mars 2011, un Twin Otter d'occasion a été acquis par CAIRE pour soutenir l'activité Pointe à Pitre – Saint Barthélémy, celui ci a été financé à crédit à hauteur de 1.300.000 €.

Ce renouvellement de flotte est toujours en cours puisque la compagnie devrait compter, fin 2011, deux nouveaux appareils :

- un LET 410 pour la Guyane
- un CESSNA pour les Antilles, en remplacement du CESSNA actuellement sous-loué, affrété par ASSIST AIR CARGO pour la Poste et opérant des vols à la demande.

De plus, un des deux Twin Otter, exploitant la ligne Pointe à Pitre – Saint Barthélémy, actuellement en location, est prévu d'être acquis par notre société fin 2011 ou début 2012.

Enfin, fin décembre 2010, la Compagnie a conclu un contrat de sous-location avec la société TROPIC AIRLINES portant sur un CESSNA 208. En effet, dans le cadre de la réorganisation de son activité et de l'abandon de son activité propre de transporteur aérien, la société TROPIC AIRLINES a sollicité l'autorisation de la société AIR VENDEE INVESTISSEMENTS de sous louer à la société CAIRE l'aéronef CESSNA 208 afin d'honorer les engagements sur la ligne Pointe à Pitre / Saint Barthélémy.

Le Président se réjouit de ce que ce renouvellement a amélioré l'image et le positionnement concurrentiel de la compagnie.

Durant l'exercice clos au 31 mai 2011, ont été acquis de nouveaux droits de trafic d'exploitation des lignes suivantes :

- Fort de France -Port au Prince (HAITI)
- Pointe à Pitre - Port au Prince (HAITI)
  
- Fort de France - Ste Lucie
- Pointe à Pitre - Ste Lucie

Au cours de l'exercice clos au 31 mai 2011, le capital social a évolué comme suit :

- sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2011, aux termes d'un procès verbal en date du 3 octobre 2011, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 88.792,60 euros pour le porter de 2.981.574,70 euros à 3.070.367,30 euros par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes, de 23.998 actions ordinaires au prix de 23 euros l'une, soit 3,70 euros de valeur nominale et 19,30 euros de prime d'émission.



## **2. Situation et activité des filiales de la société au cours de l'exercice écoulé – Résultats de cette activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées**

Le président rappelle au Conseil que la Compagnie avait, au 31 mai 2010, 2 filiales : Guyane Air 500 & EXPRESS HANDLING & MAINTENANCE (EHM).

La société Guyane AIR 500 a été liquidée le 31 janvier 2011, suite à la vente de l'ATR 42-500, seul actif détenu par la société.

Concernant la société EHM, CAIRE a cédé la totalité des actions EHM qu'elle détenait, en date du 22 avril 2011, à la SAS GUYANE AEROINVEST (GAI).

Le Président indique qu'à compter de la date de cession des actions d'EHM, CAIRE ne détient plus aucune filiale ou participation à son actif.

La société n'a acquis aucune participation ou n'a pris le contrôle d'aucune autre société au cours de l'exercice clos au 31 mai 2011.

## **3. Difficultés particulières**

La société et ses filiales n'ont pas rencontré de difficultés particulières au cours de leurs exercices respectifs.

Il est néanmoins rappelé qu'afin de couvrir d'éventuels risques liés à son activité principale de transporteur aérien, la société a constitué des provisions pour risques au titre de l'exercice clos au 31 mai 2011, à hauteur de 196.374 euros.

## **4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Même s'il est prématuré de se prononcer sur les résultats futurs, l'activité de la société se poursuit dans des conditions satisfaisantes depuis le début de ses exercices.

## **5. Situation d'endettement**

En ce qui concerne la situation d'endettement de la société au 31 mai 2011, nous vous signalons qu'à cette date, la société était endettée à hauteur de 365 K€ auprès de la banque BNP PARIBAS, à hauteur de 997 K€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (pour un montant de TVA NPR en attente de remboursement du Trésor Public), à hauteur de 1.278 K€ auprès de la banque Crédit Mutuel. Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités de la société s'élevaient, au 31 mai 2011, respectivement à 75.577 euros et 110.830,31 euros.

Il est à préciser que fin septembre 2011, la société a remboursé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du prêt de 997 K€.

## **6. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement**



Au cours de l'exercice, la société n'a engagé aucune dépense ou charge au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts. Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été opérée.

#### **7. Activités de la société en matière de recherche et de développement**

La société n'a effectué aucune dépense au titre de la recherche et du développement au cours de l'exercice clos au 31 mai 2011.

#### **8. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

En ce qui concerne l'évolution du capital social de la société, il est à noter l'augmentation de capital évoquée ci-avant au point 1.

Nous vous rappelons également que depuis la clôture de l'exercice, la société a conclu un accord de partage de code avec CORSAIR et un contrat d'affrètement avec AIR France à compter du 30 septembre 2011 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période successive de 1 an.

Les caractéristiques de l'accord de partage de code signé avec CORSAIR sont les suivantes :

- Pas d'exclusivité réciproque,
- Accord de type free flow : possibilité de réserver sur le stock disponible sans limite
- Date de début : à compter du 30 octobre 2011
- Durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

A ce stade, l'accord de partage de code concerne uniquement les vols conjoints PTP-FDF, FDF – SLU, PTP-SFG.

Les deux compagnies envisagent d'étendre ce partenariat en réciprocité début 2012.

Les caractéristiques du contrat d'affrètement signé avec AIR France sont les suivantes :

- Date de début : à compter du 30 septembre 2011
- Durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période successive de 1 an.

De plus, la société R PLANE 7 a conclu avec TAD (le constructeur) un contrat de vente d'un Cessna Grand Caravan. La société a versé l'acompte de USD 125,000 pour le compte de R PLANE 7 à titre d'avance remboursable soit par le constructeur si l'opération ne se réalise pas, soit par R PLANE 7 si l'opération se réalise.

Il est prévu que l'opération se réalise sous condition suspensive d'obtention d'un crédit finançant une partie du prix de l'avion et d'un agrément fiscal auprès de la DGFIP.

L'acquisition de l'avion par la SAS R PLANE 7 est prévu pour décembre 2011, notre société deviendrait alors locataire de l'avion via un contrat de location qui sera exploité aux Antilles.

La société a conclu le 23 septembre 2011 en qualité d'opérateur, un contrat d'acquisition d'un nouvel avion LET 410 UVP-20 avec AIRCRAFT INDUSTRIES (le vendeur) et la SAS R PLANE 6 (en qualité d'acquéreur).

La société a versé l'acompte de 186.125 € pour le compte de R PLANE 6 à titre d'avance remboursable soit par le vendeur si l'opération ne se réalise pas, soit par R PLANE 6 si l'opération se réalise.

Cette opération se réalisera sous condition suspensive d'obtention d'un crédit finançant une partie du prix de l'avion et d'un agrément fiscal auprès de la DGFIP.

L'acquisition de l'avion par la SAS R PLANE 6 est prévue pour décembre 2011, notre société deviendrait alors locataire de l'avion exploité en Guyane.

### **9. Actionnariat salarial**

Au dernier jour de l'exercice, le pourcentage de la participation des salariés au capital de la société s'élevait à 1,45%.

Aucune action détenue par des salariés de la société ou de ses filiales ne faisait l'objet d'une gestion collective dans le cadre d'un plan épargne entreprise, d'un fonds commun de placement d'entreprise, d'une privatisation ou de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Nous vous rappelons que la dernière assemblée générale qui a été consultée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail s'est réunie le 21 avril 2011.

### **10. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients, par date d'échéance**

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de son décret d'application en date du 30 décembre 2008, vous trouverez, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société.

Au 31 mai 2010, le solde des dettes dues par la société à ses fournisseurs s'élevait à 4.489.221 € et faisait apparaître les délais de paiement théoriques ou factuels ci-après :

- 49,56% de factures payables dans les 30 jours ;
- 21,54% de factures payables dans les 45 jours ;
- 28,90% de factures payables dans les 60 jours.

Au 31 mai 2011, le solde des dettes dues par la société à ses fournisseurs s'élevait à 4.483.509 € et faisait apparaître les délais de paiement théoriques ou factuels ci-après :

- 48.10 % de factures payables dans les 30 jours ;
- 20.30 % de factures payables dans les 45 jours ;
- 31.60 % de factures payables dans les 60 jours

Au 31 mai 2010, le solde des créances clients s'élevait à 3.961.610 € et faisait apparaître les délais de paiement théoriques ou factuels ci-après :

- 52,02% de factures payables dans les 30 jours ;
- 28,87% de factures payables dans les 45 jours ;
- 19,11% de factures payables dans les 60 jours.



Au 31 mai 2011, le solde des créances clients s'élevait à 3.983.332 € et faisait apparaître les délais de paiement théoriques ou factuels ci-après :

- 51.50 % de factures payables dans les 30 jours ;
- 27.53 % de factures payables dans les 45 jours ;
- 21.17 % de factures payables dans les 60 jours.

## **11. Présentation des comptes annuels et affectation du résultat**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mai 2011, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice écoulé est en augmentation et s'élève à la somme de 35.129.456,77 euros contre 31.824.565,26 euros au titre de l'exercice clos le 31 mai 2010.

Après comptabilisation d'un total des produits d'exploitation s'élevant à 35.565.623,11 euros et d'un total des charges d'exploitation s'élevant à 34.447.139,91 euros, le résultat d'exploitation fait apparaître, au titre de l'exercice clos le 31 mai 2011, un résultat positif de 1.118.483,20 euros contre 1.662.402,68 euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 58.218,59 euros contre 168.414,05 euros au titre de l'exercice précédent. Les charges financières se sont élevées à 216.215,72 euros contre 238.007,42 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice clos le 31 mai 2011 est déficitaire de < 157.997,13 > euros alors qu'il était déficitaire de < 69.593,37 > euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort donc à 960.486,07 euros contre 1.592.809,31 euros au titre de l'exercice 2009-2010.

Le total des produits exceptionnels s'est élevé à 12.337.894,28 euros. Le total des charges exceptionnelles s'est, quant à lui, élevé à 12.895.136,57 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 31 mai 2011 est un résultat déficitaire de < 557.242,29 > euros alors qu'il était déficitaire de < 1.223.838,65 > euros au titre de l'exercice 2009-2010.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2011 se soldent par un bénéfice de 403.243,78 euros contre un bénéfice de 368.970,66 euros au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élevaient à 6.805.608,08 euros au 31 mai 2011 pour un capital social entièrement libéré de 2.981.574,70 euros.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice..... 403.243,78€
- dotation de 5% à la réserve légale..... 20.162.19 €
- affectation du solde au poste « report à nouveau »..... 383.081,59 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices et qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

## **12. Administrateurs-Commissaire aux comptes**

Aucun mandat d'administrateur ou de commissaire aux comptes de la société n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Le conseil prend acte du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes titulaire ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ses locaux sont désormais sis :

*18 lot Agat – Immeuble Technopolis 2*

*97122 BAIE MAHAULT*

Nous vous proposons de modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre – visé au paragraphe ci-dessous – en conséquence, la date d'expiration des mandats suivants sera modifiée :

- des commissaires aux comptes titulaire, à savoir : Le cabinet GOMBAUD SAINTONGE et suppléant à savoir : Monsieur REMBLIN Rolland ,
- des membres du conseil d'administration, à savoir, ESCA Conseil, Danielle SELBY, CAG YXOR, SODETRAGUY
- du Président du Conseil d'administration : M. Christian MARCHAND

Seront échus au 31 décembre 2014 contre le 31 mai 2014 prévu précédemment dans l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009.

En conséquence, il conviendra, de modifier l'article 23 des statuts.

## **13. Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 33 des statuts,**

Nous vous proposons de fixer au 31 décembre la nouvelle date de clôture de l'exercice social.

Si vous adoptez cette proposition, le prochain exercice social aura une durée exceptionnelle de dix neuf (19) mois qui débutera le 1<sup>er</sup> juin 2011 pour se terminer le 31 décembre 2012. Les exercices sociaux suivants auront une durée de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier et terminant le 31 décembre.

Il vous appartiendra, en conséquence, de modifier l'article 33 des statuts



Vous trouverez ci-joint en annexe, conformément à l'article L225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste des mandats ou fonctions exercés dans d'autres sociétés, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

#### **14. Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital**

Vous trouverez, ci-joint, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en application des articles L225-129-1 et L225-129-2 du Code de commerce.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

#### **15. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce**

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la société a été régulièrement informé, en vue de l'établissement de son rapport spécial, des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le conseil.

La liste et l'objet des conventions visées à l'article L.225-39 du Code de commerce a été communiquée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes puis déposée au siège social de la société.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les rapports qui vous sont soumis et les comptes de l'exercice social écoulé au titre de l'exercice écoulé, tels qu'ils vont ont été présentés, et donner quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos au 31 mai 2011.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Le Conseil d'Administration





## ANNEXE 1

### Liste des mandats ou fonctions des mandataires dans toute société

1/ Monsieur Christian MARCHAND (Président du Conseil d'Administration) :

- *Président*
- SAS GUYANE AEROINVEST

2/ Madame Danielle SELBY (Administrateur) :

- *Président*
- SAS MATCHBOX
- *Gérant*
- SNC ACACIAS

3/ La société CAG YXOR représentée par Monsieur SAADA (Administrateur) :

Monsieur SAADA :

- *Président du conseil d'administration*
- BUT LGD  
- BUT LCD  
- BUT GDI

La société CAG YXOR : Néant.

4/ La société SODETRAGUY représentée par Monsieur BUDOC (Administrateur) :

Aucune information n'a été communiquée sur ce point par SODETRAGUY et M. BUDOC.  
Néant

5/ La société ESCA CONSEILS représentée par Monsieur Eric KOURRY (Administrateur) :

La société ESCA CONSEILS : Néant

Monsieur Eric KOURRY :

- *Président du conseil d'administration*
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA  
- KD DEVELOPPEMENT SA
- *Administrateur*
- APA (Antillaise de Participations Aéronautiques) SA  
- FRAMI SA



- EUROFINANCE TRAVEL SA
- PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE SA

- *Gérant*

- SARL/EURL

- CARAIBES CALL CENTER
- ASSIST' AIR CARGO
- ESCA CONSEILS
- K FINANCE
- EXPRESS HANDLING & MAINTENANCE

- SCI

- KEFRAS
- SAINTE CATHERINE
- KESALDI

- *Président*

- SASU PARC SOLAIRE LES 4 TERMES II
- SASU PARC SOLAIRE LES 4 TERMES I

- *Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger*

- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL (Presidente do Conselho de Administração)



## ANNEXE 2

### TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

#### RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/05/2011	31/05/2010	31/05/2009	31/05/2008	31/05/2007
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	2 981 575	2 649 326	2 500 016	2 500 016	2 500 016
b) Nombre d'actions émises	805 831	716 034	67 568	67 568	67 568
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	35 129 457	31 824 565	29 934 008	27 545 285	21 333 689
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 441 331	1 821 139	1 828 649	769 146	711 554
c) Impôt sur les bénéfices			11 059	205 309	24 025
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 441 331	1 821 139	1 817 590	563 837	687 529
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	403 244	368 971	321 523	393 050	224 878
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés				57 981	
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	2	3	27	8	10
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1	1	5	6	3
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	169	147	139	126	123
b) Montant de la masse salariale	5 525 093	5 135 261	4 671 457	4 304 261	4 254 167
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 949 285	1 740 647	1 223 877	1 221 888	1 210 288



### ANNEXE 3

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DES ARTICLES L225-129-1 ET L225-129-2 DU CODE DE COMMERCE.

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale mixte du 30 novembre 2009	<p><b>4<sup>ème</sup> délégation</b> de compétence au conseil d'administration, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission de toutes actions ordinaires de la société, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés, étant précisé :</p> <p>- que ladite émission ne pourra excéder 1.000.000 euros</p>	<p>26 mois (expiration : 30 janvier 2012)</p>	<p>Non encore utilisée</p>
Assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2011	<p><b>1<sup>ère</sup> délégation</b> de compétence au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société à libérer en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, étant précisé :</p> <p>- que ladite émission limite le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées, par utilisation de la présente délégation, à 500.000 € ;</p> <p>- que ladite émission est réservée au profit de catégories de personnes</p>	<p>18 mois (expiration : 21 octobre 2012)</p>	<p>Augmentation de capital, d'un montant de 88.792,60 €, décidée par le conseil d'administration en date du 3 octobre 2011, au profit de catégories de personnes.</p> <p>Création de 23.998 actions nouvelles au prix unitaire de 23 € soit avec une prime d'émission de 19,30 euros par action.</p> <p>Le capital de la société a été porté, en conséquence, de 2.981.574,70 € à 3.070.367,30 €.</p>



Assemblée générale  
extraordinaire  
du 21 avril 2011

**2<sup>ème</sup> délégation** de compétence au conseil d'administration, à l'effet de d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 500.000 euros, par émission d'actions ordinaires ;

- la dite délégation supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

26 mois  
(expiration :  
21 juin 2013)

Non utilisée

**3<sup>e</sup> délégation** de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;

1 an  
(expiration :  
21 avril 2012)

Non utilisée

**4<sup>e</sup> délégation** de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 5.000.000 euros par incorporations successives ou simultanées de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion ou toutes autres sommes pouvant être intégrées au capital social

26 mois  
(expiration :  
21 juin 2013)

Non utilisée

